



Pont de Cheruy, le 07/10/2014

DESCRIPTION DES PRATIQUES

- 1) Promotion et respect de la protection des droits de l'homme et respect des conditions de travail.

Le Groupe Gindre a signé en février 2014 un accord permettant d'assurer une égalité des chances et de traitement des salariés quel que soit leur sexe.

Cet accord passe notamment par :

- L'égalité salariale avec des objectifs de réduction d'écart et l'affectation d'enveloppes spécifiques pour atteindre cet objectif.
- Aménagement d'horaires pour les femmes enceintes et parent d'enfants malades, ou à l'occasion de rentrées scolaires.
- Accompagnement des femmes enceintes pendant la durée de la grossesse (places parking, entretiens...).

Cet accord est en cours de déploiement.

- 2) Encouragement de la diffusion et du développement de technologies respectueuses de l'environnement

- Le groupe Gindre étudie l'intégration de la revalorisation de ses déchets industriels. Le groupe a investi 2.5 M€ afin de réutiliser ces déchets dans son processus de fabrication. Cet investissement a un impact direct sur la consommation d'énergie liée à cette opération et permet la suppression de 625 000 km de transports en camion

Dans le cadre de la diminution de l'impact environnemental de notre activité nous avons engagé une étude pour diminuer nos consommations d'énergie de 2% en optimisant nos équipements et leurs cycles de fonctionnement. Ce projet nous permettra d'économiser 280 000 kwh d'énergie électrique.

- Le groupe s'est organisé pour utiliser en exclusivité du cuivre recyclé, soit par l'intermédiaire de ses fournisseurs soit en interne. Cette organisation permet d'utiliser au maximum des matières premières dont l'obtention est moins consommatrice d'énergie que celles obtenues à partir de cuivre « neuf » élaboré à partir de cathodes. Ceci représente un gain d'énergie de 53 000 Mwh sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- La Société Gindre a lancé un investissement de 24 600€ pour la mise en place d'un déboureur permettant de séparer eau et hydrocarbures dans les eaux de ruissellement pluviales

- La société Gindre a investi 15 200€ dans la lutte contre le bruit avec la mise en place de sas acoustiques sur les bâtiments (7 000€), la mise en service de porte anti-bruit (4 500€) et de pièges à son (3 700€).

- Le groupe Gindre a lancé un projet de remplacement d'emballages bois par des emballages en cartons plus légers que le bois et en matériaux entièrement recyclables. Cette évolution permettra d'économiser le transport de 200 tonnes par an soit 220 000 T.km par an.

3) Engagement sur des pratiques éthiques

- Le Groupe Gindre a renouvelé fin 2013 son questionnaire interne d'évaluation de ses relations sociales et de ses pratiques. Les résultats montrent à nouveau une progression de la vision positive de l'entreprise de 2%.
- L'entreprise Gindre va diffuser à son management d'ici la fin de l'année 2014 un code de bonne conduite et d'éthique relatif à la corruption.



François LUNEAU
Directeur général